

## Postmaster

---

**De:** Maître  
**Envoyé:** jeudi 29 novembre 2012 17:34  
**À:** postmaster@kanatanash.com  
**Objet:** [nom de la cliente] / Nash Kanata

De : Maître  
Sujet : [nom de la cliente] / Nash Kanata

Corps du message :  
A : Monsieur Kanata NASH  
Par email

Paris, le 29 novembre 2012

AFF : [nom de la cliente] c/ Nash Kanata

Monsieur,  
Je vous écris en ma qualité d'avocat de Madame [nom de la cliente].

Cette dernière m'a contacté à raison de la publication sur votre site internet d'informations qu'elle considère comme diffamatoires dans le cadre d'un article intitulé « Pourquoi je n'irai pas avec Katia ».

Il s'agit du site internet suivant qui porte la mention de votre adresse email : « <http://www.kanatanash.com/aticles/pourquoi-je-nirai-pas-avec-katia/> ».

En effet, Madame [nom de la cliente] n'admet pas que, à la faveur d'un article du journal Le Monde, que vous reproduisez in extenso et qui a, je vous l'indique, fait l'objet d'un droit de réponse publié dans les colonnes de ce journal, vous écriviez un article dans lequel elle est stigmatisée en des termes qui portent atteintes à son honneur et à sa considération puisque vous y laissez entendre que son travail de coach littéraire ne correspondrait à aucune prestation réelle et qu'elle n'hésiterait pas à facturer ses prétendues prestations à des prix exorbitants.

Vous vous livrez ensuite, toujours dans cet article, à une analyse sémantique, grammaticale, topographique et des signes de ponctuation contenus dans un mail qu'elle vous aurait envoyé. Vous n'hésitez pas, ensuite, à ajouter à votre article, des passages du site internet de ma cliente, sans à aucun moment, en avoir demandé l'autorisation

Vous comprendrez donc aisément que la mise en ligne de ces informations cause un dommage particulièrement grave à ma cliente et vient porter atteinte à son honneur et à sa considération.

Ces informations lui causent également un dommage résultant d'une atteinte à son droit de propriété intellectuelle puisque la marque [nom de la société] (que vous utilisez à plusieurs reprises) a été déposée par elle auprès de l'INPI.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'aux termes des dispositions de l'article 6 - I Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique :

« 2. Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère

ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

L'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de la personne visée audit alinéa.

3. Les personnes visées au 2 ne peuvent voir leur responsabilité pénale engagée à raison des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

L'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de la personne visée audit alinéa.

4. Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes mentionnées au 2 un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 EUR d'amende.

5. La connaissance des faits litigieux est présumée acquise par les personnes désignées au 2 lorsqu'il leur est notifié les éléments suivants :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté. ».

L'objet de la présente est donc, conformément aux dispositions de l'article 6-I-3 et 5 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, de porter à votre connaissance les faits ci-dessus relatés et de vous enjoindre, dans les 24 heures à compter de la réception de la présente, de retirer cette page internet : « <http://www.katanash.com/aticles/pourquoi-je-nirai-pas-avec-katia/> » ou d'en rendre l'accès impossible.

Je vous précise qu'à défaut par vous de faire droit à cette demande, ma cliente m'a donné tout pouvoir pour saisir la juridiction compétente pour faire cesser le dommage occasionné par la diffusion de cette information sur le site « <http://www.katanash.com/aticles/pourquoi-je-nirai-pas-avec-katia/> ».

Enfin, je vous remercie de bien vouloir me communiquer le nom de celui de mes confrères qui assure habituellement la défense de vos intérêts afin que je puisse entrer en contact avec lui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Avocats à la Cour

Ce message peut contenir des informations confidentielles ou couvertes par le secret professionnel, à l'intention de son destinataire. Si vous n'en êtes pas le destinataire, merci de prendre contact avec l'expéditeur et d'en supprimer toute copie / This email may contain confidential and/or privileged information for the intended recipient. If you are not the intended recipient, please contact the sender and delete all copies.

--

Ce email a été envoyé via le formulaire de contact de Kanata : Auteur de romans, roman-feuilletons, nouvelles, scénarios, chansons et autre... <http://www.kanatanash.com>